

Khosbayar, Chagdaa (Mongolie)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Mongolie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, conformément à la note ICC-ASP/16/SP/07 du Secrétariat en date du 7 mars 2017, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de Mongolie a décidé de présenter la candidature de M. Chagdaa Khosbayar, ressortissant mongol, à l'élection au poste de juge de la Cour pour les années 2018 à 2027 qui doit avoir lieu à la seizième session de l'Assemblée, à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

M. Chagdaa Khosbayar se présente au titre de la liste A et remplit pleinement aux exigences énoncées au paragraphe 3-b-i de l'article 36, dans la mesure où il a une compétence reconnue en matière de procédure pénale et de droit pénal et l'expérience pertinente nécessaire, aussi bien en tant que juge, procureur, avocat ou dans toute autre fonction similaire, en matière de procédure pénale.

M. Chagdaa Khosbayar a consacré l'ensemble de sa carrière à la justice et acquis une vaste expérience dans chaque domaine de la procédure pénale, en occupant différents postes en tant qu'avocat, procureur et en qualité de juge siégeant dans les tribunaux des plus ordinaires aux juridictions les plus élevées du pays. Ayant débuté sa carrière comme avocat spécialisé en délinquance juvénile et trafic d'êtres humains, M. Chagdaa est aujourd'hui un juge hautement respecté de la Cour suprême de Mongolie spécialisé dans les affaires pénales. Au cours de sa carrière, il s'est occupé de plus de quatre mille dossiers pénaux, concernant, notamment, les crimes les plus graves.

M. Chagdaa Khosbayar a été le fer de lance de la mise en place d'un cadre juridique et d'une nouvelle approche en matière de justice pénale en Mongolie. Il a contribué à intégrer les principes d'imprescriptibilité, de compétence universelle et de complémentarité pour les crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale dans notre législation nationale. Il a été membre du Comité gouvernemental chargé de la rédaction du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale et a participé activement à l'élaboration du droit de la responsabilité civile, de la loi sur l'application de la législation et de la loi sur les services fédéraux.

M. Chagdaa Khosbayar est également amené à donner de nombreuses conférences dans les universités mongoles. Il est professeur adjoint de droit pénal avancé, de criminologie et de procédure pénale. Il prépare un doctorat à la Faculté de droit de l'Université nationale de Mongolie. Il a publié plusieurs travaux de recherche juridique sur des questions relatives à l'administration de la justice, aux procédures pénales comparées et à la codification des lois.

Le curriculum vitae et l'exposé des qualifications du candidat sont joints à la présente note.

La Mongolie est l'un des membres fondateurs de la Cour et l'un des seuls représentants du continent asiatique. Le Gouvernement de Mongolie est convaincu que l'élection d'un candidat mongol au poste de juge de la Cour contribuerait fortement au renforcement du système de justice pénale internationale dans la mesure où elle irait dans le sens d'un multilatéralisme et d'une représentation géographique équitable. Cette élection encouragera également d'autres pays en voie de développement issus de la région Asie-Pacifique, qui sont actuellement sous-représentés, à ratifier le Statut de Rome.
